

AVIS

Avis administratifs

Rhône@crussol

COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES
RHÔNE CRUSSOLConseil communautaire du Jeudi 20 juin 2024
Délibération n°2024-066 :
approbation du zonage assainissement des
eaux usées de la communauté de communes

Le 20 juin deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, Le conseil communautaire convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Guillerand-Granges, sous la présidence de Monsieur Jacques DUBAY, Président.

Nombre de membres du bureau communautaires :

-en exercice : 41

-quorum : 21

-présents : 26

-pouvoirs : 11

-qui ont pris part au vote : 37

Date de convocation au conseil communautaire :

Vendredi 14 juin 2024

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric GERLAND

Etaient présents :

Mme GAUCHER, Mme CHEBBI, M. CLOUE, Mme MALLET, M. PONSICH, M. RANC, Mme RENAUD, Mme RIFFARD, M. DUBAY, Mme FORT-BRISQUET, M. GERLAND, M. GUIGAL, M. LE GALL, M. QUENTIN-NODIN, Mme VOSSEY-MATHON, M. AVOUAC, M. LAFAGE, Mme PEYRARD, M. COULMONT, M. POMMARET, M. MIZZI, M. DIETRICH, M. RIAILLON, M. DUPIN, Mme GOUAMAT, Mme PERRERET (suppléante).

Etaient absents excusés : M. COQUELET, Mme COSTEROUSSSE, M. DARNAUD, M. GOUNON, Mme SALLIER, M. CHAUVEAU, Mme METTRA, Mme SICOIT, M. PONTAL, Mme ROSSI, M. MONTIEL, Mme SORBE, Mme LEJUEZ, Mme MORFIN, Mme SIMON, M. DEVOICHELLE.

Monsieur Claude DEVOICHELLE, membre titulaire étant absent excusé, Madame Christine PERRERET, membre suppléante a pris place autour de la table afin de prendre part aux votes.

Monsieur André COQUELET, étant absent excusé a donné pouvoir à Madame Josette MALLET.

Madame Brigitte COSTEROUSSSE, étant absente excusée a donné pouvoir à Monsieur Kevin RANC.

Monsieur Mathieu DARNAUD, étant absent excusé a donné pouvoir à Madame Sylvie GAUCHER.

Monsieur Bernard GOUNON, étant absent excusé a donné pouvoir à Madame Isabelle RENAUD.

Madame Brigitte SALLIER, étant absente excusée a donné pouvoir à Monsieur Régis PONSICH.

Madame Mireille METTRA, étant absente excusée a donné pouvoir à Monsieur Jacques DUBAY.

Madame Julie SICOIT, étant absente excusée a donné pouvoir à Monsieur Jean RIAILLON.

Madame Bénédicte ROSSI, étant absente excusée a donné pouvoir à Monsieur Stéphane LAFAGE.

Madame Virginie SORBE, étant absente excusée a donné pouvoir à Monsieur Hervé COULMONT.

Madame Gaëlle LEJUEZ, étant absente excusée a donné pouvoir à Monsieur Patrice POMMARET.

Madame Anne SIMON, étant absente excusée a donné pouvoir à Monsieur David DIETRICH.

Monsieur Gérard CHAUVEAU, Monsieur Alain PONTAL, Monsieur Olivier MONTIEL et Madame Magali MORFIN, membres titulaires absents excusés n'ont pas été remplacés.

Madame PEYRARD Geneviève, Vice-Présidente déléguée à l'Assainissement exposé.

Vu les statuts de la Communauté de Communes.

Vu le Code de la santé publique, et notamment les articles L 1331-1 à L1331-12.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2224-8 à L2224-10.

Vu la loi 2006-1772 sur l'eau et les milieux aquatiques.

Vu la nécessité de procéder à la mise à jour des zonages assainissement des 13 communes jusqu'alors établis pour chaque commune à l'échelle du territoire de la communauté de communes Rhône Crussol et l'obligation de déterminer un projet de zonage d'assainissement des eaux usées à l'échelle du territoire intercommunal.

Vu la décision n° 2023-ARA-KKPP-2866 du 27 juin 2023 rendu par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de la région Auvergne Rhône-Alpes, d'examen au cas par cas relative à la mise à jour des zonages assainissement des eaux usées, dispensant le projet d'une évaluation environnementale.

Vu la délibération du conseil communautaire du 07 décembre 2023 validant le plan de zonage proposé.

Vu l'arrêté du 08 décembre 2023 prescrivant l'enquête publique relative au projet de zonage d'assainissement du territoire de la communauté de communes Rhône Crussol.

Vu l'avis d'ouverture d'enquête publique paru dans le Dauphiné Libéré et l'Hebdo de l'Arèche.

Vu l'avis d'ouverture d'enquête publique affiché au sein de chaque mairie, ainsi qu'au siège de la communauté de communes 15 jours avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée.

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, datés du 11 mars 2024 présentant un avis favorable.

Vu l'avis du Bureau Communautaire réuni le 11 juin 2024.

Vu l'avis de la commission Administration Générale réunie le 13 juin 2024.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 37 voix pour, soit à l'unanimité :

-Approuve le zonage de l'assainissement des eaux usées tel qu'il

est annexé à la présente.

-Dit que le dossier de zonage d'assainissement eaux usées communautaire à l'échelle de la communauté de communes Rhône Crussol une fois approuvé, sera mis à disposition du public sur le site internet de la communauté de communes et en version papier au service assainissement de la communauté de communes Rhône Crussol.

-Précise que l'entrée en vigueur des prescriptions réglementaires associées aux zonages d'assainissement interviendra le 1er septembre 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance, Frédéric GERLAND,
Le Président, Jacques DUBAY

419412600

Plan local d'urbanisme

COMMUNE DE UPIE

Enquête publique
de la révision du plan local d'urbanisme

Par arrêté N°012/2024 du 10/06/2024, le Maire d'Upie a ordonné l'ouverture de l'enquête publique de la révision du plan local d'urbanisme.

A cette effet, M. PAYET a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie d'Upie, du 27 juin au 27 juillet 2024, pendant 31 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie :

Le jeudi 27 juin 2024 de 8h00 à 12h00

Le vendredi 12 juillet 2024 de 13h30 à 18h30

Le samedi 20 juillet 2024 de 8h00 à 12h00

Le lundi 22 juillet 2024 de 8h00 à 12h00

Le samedi 27 juillet 2024 de 8h00 à 12h00

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et les observations sur le projet de plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique ou par mail :

revisionplu.mairie.upie@gmail.com

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

Le Maire,

417170600

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATIONAVIS AU PUBLIC
Approbation de la modification de droit
commun n°1
du plan local d'urbanisme de la commune de
MONTBOUCHER-SUR-JABRON

Le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION, par délibération du 12 juin 2024, a approuvé la Modification de Droit Commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de MONTBOUCHER-SUR-JABRON.

La délibération peut être consultée en Mairie de MONTBOUCHER-SUR-JABRON et au siège de MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION (Maison des services publics, 1 avenue Saint Martin à MONTÉLIMAR) où elle fait l'objet d'un affichage durant un mois.

Le dossier de Modification de Droit Commun n°1 approuvé est tenu à la disposition du public sur le Géoportail de l'urbanisme, à la Direction de l'Urbanisme de MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION (à côté de l'office de tourisme, 2 rue du 45ème Régiment de Transmission, 26200 MONTÉLIMAR), en Mairie de MONTBOUCHER-SUR-JABRON aux heures et jours d'ouverture des Services, ainsi qu'à la Préfecture.

418767300

Marchés publics
Agir en proximité
pour les acheteurs publics et privés

- Publication des procédures
- Plateforme de dématérialisation

Votre contact :
Navia TRUCHOT 06 07 01 96 35

ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

VAL de Drôme
en BiovalléeCOMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU VAL DE
DRÔME (CCVD)
COMMUNE DE LIVRON SUR
DROME- 26250Prescription d'une procédure de modification
simplifiée du PLU de la commune
de Livron sur Drôme

L'arrêté du président de la CCVD 516/2024 en date du 18 juin 2024 fait l'objet d'un affichage au siège de la CCVD et en mairie de LIVRON sur DROME durant 1 mois minimum.

L'arrêté susmentionné prescrit la procédure de MODIFICATION SIMPLIFIÉE du PLU de la commune de Livron sur Drôme (26250). Le dossier relatif à cette procédure est tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes du Val de Drôme (96 Ronde des Alisiers - Ecosite du Val de Drôme - 26400 Eurre) et en mairie de LIVRON sur DROME aux jours et heures d'ouverture habituels.

Il est également publié en ligne sur les sites internet de

-la CCVD : <https://valdedrome.com>

-la Mairie de LIVRON : <https://www.livron-sur-drome.fr>

418796100

VAL de Drôme
en BiovalléeCOMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU VAL DE
DRÔME (CCVD)
COMMUNE DE LORIOL SUR
DROME- 26270Prescription d'une procédure de modification
simplifiée du PLU de la commune
de Loriol sur Drôme

L'arrêté du président de la CCVD 505/2024 en date du 18 juin 2024 fait l'objet d'un affichage au siège de la CCVD et en mairie de LORIOL sur DROME durant 1 mois minimum.

L'arrêté susmentionné prescrit la procédure de MODIFICATION du PLU de la commune de Loriol sur Drôme (26270). Le dossier relatif à cette procédure est tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes du Val de Drôme (96 Ronde des Alisiers - Ecosite du Val de Drôme - 26400 Eurre) et en mairie de LORIOL sur DROME aux jours et heures d'ouverture habituels.

Il est également publié en ligne sur les sites Internet de

-la CCVD : <https://valdadrome.com>

- la Mairie de LORIOL : <http://www.loriol.com>

418847500

VIES DES SOCIÉTÉS

Fonds de commerce

CESSION DE
FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Fabrice CEGCON, notaire à GROISY, associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée NOTALP, titulaires d'offices notariaux sis à GROISY, 61 rue du plot, et à MEGEVE, 97 route Edmond de Rothschild, le 13 juin 2024, enregistré à SIE d'ANNECY, le 20 juin 2024, sous le numéro 7404P01 2024 N 01 700, a été cédé un fonds de commerce par :

Madame Lucile Simone Ivette CALIXTE, demeurant à VALS-LES-BAINS (07600) 75 rue Jean Jaurès La Martinière, Veuve de Monsieur Pierre BREYSSE et non remariée.

Monsieur Philippe Yves Gérard BREYSSE, et Madame Nadine Marie Edmonde LHERMET, demeurant ensemble à LALEVADE-D'ARDECHE (07380) 360 route des Terreses, et Madame Elisabeth Renée Nicole BREYSSE, demeurant à VALS-LES-BAINS (07600) 91 rue Jean Jaurès Résidence Les Fontaines.

Divorcée de Monsieur Didier Vincent DURAND et non remariée.

A :

La Société dénommée VALTHY, dont le siège est à MONTPEZAT-SOUS-BAUZON (07560) 10 place de la République, identifiée au SIREN sous le numéro 928 006 329 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUBENAS.

Désignation du fonds : fonds de commerce de hôtel-restaurant sis à VALS-LES-BAINS (07600), 112 bis rue Jean Jaurès, connu sous le nom commercial "HOTEL SAINT JEAN".

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT QUARANTE MILLE EUROS (140 000,00 eur), s'appliquant aux éléments incorporés pour quatre-vingt-dix mille euros (90 000,00 eur) et au matériel pour cinquante mille euros (50 000,00 eur).

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues à NOTALP, 61 rue du plot (74570) GROISY, où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis et mention.

419379800

Annonces administratives 1 col - COMMUNE DE UPIE / EP2

[Accueil](#) [Annonces légales](#) [Annonces administratives 1 col](#) [COMMUNE DE UPIE / EP2](#)

vendredi 26 juin 2024 10h11 | Le Drôme

Annonces administratives 1 col

COMMUNE DE UPIE

Enquête publique de la révision du plan local d'urbanisme

Par arrêté N°012/2024 du 10/06/2024, le Maire d'Upie a ordonné l'ouverture de l'enquête publique de la révision du plan local d'urbanisme.

A cette effet M. PAYET a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie d'Upie du **27 Juin au 27 Juillet 2024** pendant 31 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie

Le jeudi 27 juin 2024 de 8h00 à 12h00

Le vendredi 12 juillet 2024 de 13h30 à 16h30

Le samedi 20 juillet 2024 de 8h00 à 12h00

Le lundi 22 juillet 2024 de 8h00 à 12h00

Le samedi 27 juillet 2024 de 8h00 à 12h00

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et les observations sur le projet de plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique ou par mail :

revisionplu.mairie.upie@gmail.com

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

Le Maire

[Télécharger un justificatif de paiement](#)

Justificatif de Parution

N° d'annonce: LDL-417172100

Nous soussignés, Le Dauphiné Libéré SA représenté par son directeur général, Christophe VICTOR, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Date de mise en ligne : 12/06/2024

Support de parution : ledauphine.com

Département de parution : Drôme

COMMUNE DE UPIE

Enquête publique de la révision du plan local d'urbanisme

Par arrêté N°012/2024 du 10/06/2024, le Maire d'Upie a ordonné l'ouverture de l'enquête publique de la révision du plan local d'urbanisme.

A cette effet, M. PAYET a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur. L'enquête se déroulera à la mairie d'Upie, du 27 juin au 27 juillet 2024, pendant 31 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie :

Le jeudi 27 juin 2024 de 8h00 à 12h00

Le vendredi 12 juillet 2024 de 13h30 à 18h30

Le samedi 20 juillet 2024 de 8h00 à 12h00

Le lundi 22 juillet 2024 de 8h00 à 12h00

Le samedi 27 juillet 2024 de 8h00 à 12h00

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et les observations sur le projet de plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique ou par mail : revisionplu.mairie.upie@gmail.com

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

Le Maire,

417172100

Lien de l'annonce : <https://www.eurolegales.com/Annonce/Information/Drôme/Le-Dauphiné/Enquete-publique-de-la-revision-du-plan-local-d-urbanisme-HING.html>



Christophe VICTOR

Directeur Général

DIRECTION GÉNÉRALE

Annonces administratives 1 col - COMMUNE DE UPIE / EP1

[Accueil](#) / [Annonces légales](#) / [Annonces administratives](#) / [1 col - COMMUNE DE UPIE / EP1](#)

vend 11 juin 2024 - 26 / 1 page

Administrative - Annonces légales - 1 col

COMMUNE DE UPIE

Enquête publique de la révision du plan local d'urbanisme

Par arrêté N°012-2024 du 10/06/2024, le Maire d'UPIE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique de la révision du plan local d'urbanisme.

A cette effet, M. FAYET a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie d'UPIE, du 27 juin au 27 juillet 2024, pendant 31 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie :

Le jeudi 27 juin 2024 de 8h00 à 12h00

Le vendredi 12 juillet 2024 de 13h30 à 16h30

Le samedi 20 juillet 2024 de 8h00 à 12h00

Le lundi 22 juillet 2024 de 8h00 à 12h00

Le samedi 27 juillet 2024 de 8h00 à 12h00

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et les observations sur le projet de plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique ou par mail :

revis.onlu.mairie.upie@gmail.com

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

Le Maire

[Télécharger un justificatif de paiement](#)